

# Mémoire Master 60 COMU

**RÈGLEMENT DU MÉMOIRE DU MASTER 60**  
**2011 – 2012**

Ecole de Communication  
[www.uclouvain.be/comu](http://www.uclouvain.be/comu)

## Règlement du mémoire du Master 60 : Table des matières

1. Nature du mémoire.....	3
2. Choix du thème et du promoteur .....	3
3. Direction du mémoire .....	3
3.1 Qui peut être promoteur ?.....	3
3.2 Quel est le rôle du promoteur ?.....	4
4. Cas particulier du mémoire-stage .....	4
5. Calendrier : étapes administratives du travail, dépôt du texte .....	4
6. Données techniques.....	6
Modèle de couverture.....	7
7. Evaluation et délibération .....	8
7.1 Les crédits.....	8
7.2 L'évaluation .....	8
8. Litiges éventuels.....	10
9. Confidentialité.....	10

## Règlement du mémoire du Master 60

### 1 Nature du mémoire

Le mémoire est une mise à l'épreuve de faits et d'idées se rapportant au domaine de l'information et de la communication.

Le mémoire présente les résultats d'un travail personnel. Il s'agit pour l'étudiant de fournir la preuve qu'il est capable de mener une démarche de recherche scientifique et d'apporter des conclusions ou de mener une démarche interprétative explicitement présentée.

Les modalités concrètes de réalisation peuvent varier en fonction des approches choisies (analyse de corpus, entretien, collecte, production et interprétation de données, réalisation audio-visuelle, support informatique,...) pour autant que ce soit en accord et sous la supervision du promoteur.

**L'étudiant issu d'un second cycle (licence ou autre master) a le choix entre deux formules : un mémoire 15 crédits ou un mémoire-stage.**

**(1) Le mémoire 15 crédits** a pour objectif de produire une étude de cas c'est-à-dire une investigation scientifique limitée proposée sous forme d'un rapport (20 à 30 pages). Cette analyse doit porter sur un thème abordé dans l'option dans laquelle l'étudiant est inscrit.

**(2) Le mémoire-stage**, quant à lui, comporte deux volets et plus concrètement deux documents séparés : une analyse critique de textes (20 à 30 pages) et un rapport de stage. L'analyse critique de texte a pour objectif de produire un rapport de lecture réflexif, théorique et critique dans la logique de la dissertation sur la base d'une bibliographie (portant sur une thématique spécifique) proposée par le promoteur.

Le mémoire-stage est comptabilisé, également, pour 15 crédits.

L'étudiant qui suit les options 1 et 2 de l'Ecole de Journalisme Louvain est obligé de choisir la formule du mémoire-stage.

**L'étudiant de Master 60 issu d'un premier cycle (baccalauréat ou année préparatoire) doit réaliser un mémoire 20 crédits.**

**(3) Le mémoire 20 crédits** consiste à produire une analyse proposée sous forme d'un rapport scientifique (30 à 50 pages). Celui-ci doit porter sur un thème abordé dans l'option dans laquelle l'étudiant est inscrit.

### 2 Choix du thème et du promoteur

A l'occasion d'une séance spéciale du séminaire d'accompagnement du mémoire à laquelle les étudiants du master 60 sont invités, les responsables du séminaire, accompagnées d'assistants représentant les différentes options présentent différentes thématiques de recherche proposées. Cette présentation générale est accompagnée de sujets de mémoire suggérés par chacun des promoteurs potentiels de l'Ecole (la liste des promoteurs et co-promoteurs est disponible sur le site de l'Ecole au début de chaque année académique). Les sujets doivent être en lien avec les thématiques enseignées dans l'option, dans la mesure où le mémoire constitue un des lieux privilégiés de réflexion critique sur les enjeux théoriques, méthodologiques et professionnels de l'option.

### 3 Direction du mémoire

#### 3.1 Qui peut être promoteur ?

Le droit d'être promoteur est réservé aux personnes suivantes :

- tout membre du personnel académique de l'Ecole n'ayant pas atteint l'éméritat au moment de l'acceptation du sujet;
- toute personne titulaire de cours COMU;

- tout membre de l'Ecole docteur en Information et Communication.

**Le droit d'être co-promoteur** est réservé aux personnes suivantes :

- un académique ou docteur extérieur à l'Ecole, pour autant que l'autre co-promoteur soit un répondant académique ou docteur de l'Ecole;

- un membre du personnel scientifique ayant 2 ans d'ancienneté, pour autant que l'autre co-promoteur soit un répondant académique ou docteur de l'Ecole de communication.

La liste des promoteurs et co-promoteurs est disponible sur le site de l'Ecole au début de chaque année académique.

### 3.2 Quel est le rôle du promoteur ?

Le promoteur encadre la définition de la problématique, la méthode et une première application d'analyse. Au-delà de ce premier accompagnement, l'étudiant reste le seul producteur de son mémoire. Le promoteur est là pour définir avec l'étudiant les résultats scientifiques attendus et lancer la démarche de recherche. L'étudiant doit prouver, par son travail, sa compétence à atteindre le résultat attendu. Le promoteur informe l'étudiant du moment à partir duquel celui-ci peut continuer seul ! En aucun cas, la période d'accompagnement n'excédera 50% du temps mis à aboutir au mémoire final.

Le nombre de rendez-vous que l'étudiant peut prendre avec son promoteur est défini avec le promoteur.

Il n'y a pas de rendez-vous mémoire durant la période des vacances d'été.

Afin d'optimiser l'apport des rencontres avec le promoteur, l'étudiant doit s'y rendre après avoir envoyé un ordre du jour et les éventuels matériaux de travail préparant chaque entretien.

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

## 4 Cas particulier du mémoire-stage

Le mémoire-stage est une lecture dirigée qui peut, mais qui n'est pas nécessairement, liée au stage.

Ces deux travaux poursuivent chacun des objectifs de formation distincts.

C'est pourquoi l'analyse critique de textes sera évaluée indépendamment du stage par le seul promoteur (il n'y a pas de lecteur désigné pour évaluer cette analyse critique de textes).

## 5 Calendrier : étapes administratives du travail, dépôt du texte

### Pour le 14 novembre

L'étudiant remet à Madame Parent la fiche verte (distribuée dans le cadre du séminaire d'accompagnement du mémoire ou retiré auprès de Madame Parent au secrétariat) qui mentionne :

- le nom du promoteur et/ou des co-promoteurs
- la signature de chacun de ceux-ci
- le titre proposé du mémoire
- les questions de recherche
- la démarche méthodologique retenue.

L'étudiant est invité à commencer son mémoire dès qu'il a fixé son projet.

L'étudiant et le(s) (co)promoteur(s) se mettent d'accord sur la périodicité des rencontres au cours desquelles les différentes étapes de l'avancement du mémoire sont élaborées.

### Du 15 au 22 novembre

Vérification et acceptation du sujet

Le Secrétaire académique et les responsables du séminaire d'accompagnement du mémoire constituent la commission de vérification du sujet. Cette commission est seule compétente pour

accepter le sujet, le refuser ou demander qu'il soit précisé.

Cette commission entérine aussi le nom du promoteur choisi.

**Le 22 novembre**

Communication des décisions de la commission aux étudiants

Les étudiants dont le sujet n'est pas approuvé sont informés personnellement.

Quand il y a demande de précision, celle-ci doit être formulée de manière explicite et précise par la commission de manière à permettre à l'étudiant de rectifier son projet.

**Avant la fin du mois de novembre**

Rectification éventuelle du projet

L'étudiant qui doit rectifier son projet doit veiller à déposer au secrétariat son formulaire auquel il aura apporté les corrections demandées et qu'il aura fait signer par son promoteur et/ou ses co-promoteurs.

**Fin mars**

Désignation du lecteur

Une commission du jury d'examens, composée du président du jury et des responsables de finalités (ou de leur représentant) procédera à la désignation du lecteur des sujets de mémoires approuvés préalablement.

Le nom du lecteur est communiqué à l'étudiant lors du dépôt de son mémoire au secrétariat.

Le mémoire-stage n'est évalué que par le promoteur. Il n'y a donc pas de lecteur désigné dans ce cas.

Mis en forme : Police :11  
pt

**Dates de dépôt du mémoire, au secrétariat, pour les trois sessions d'examens**

**Session de janvier** Le mercredi 4 de 14h00 à 15h30

**Session de juin** le jeudi 31 mai

**Session de septembre** Le vendredi 17 aout

**Session d'octobre** Le lundi 17 septembre

Cette session est uniquement réservée aux étudiants qui effectuent leurs stages au mois d'aout !

**Les mémoires ne peuvent être déposés en dehors de ces moments.**

N.B. L'étudiant qui souhaiterait déposer son mémoire avant les dates officielles, peut le faire après avoir pris contact avec Madame G. Parent.

- Pour éviter toute contestation, un accusé de réception daté et signé à la fois par la **secrétaire** et **l'étudiant(e)** est dressé en double exemplaire. L'un d'entre eux est remis à l'étudiant(e), l'autre est conservé par le secrétariat.

- Si le dépôt est incomplet, s'il manque le CD-ROM ou l'un des exemplaires. Le mémoire n'est pas recevable.

- Dans les cas de force majeure et sur présentation de documents probants (certificat médical, ...), le **Secrétaire du Jury** est, à tout moment, la seule personne habilitée à accorder un délai supplémentaire (quelques jours au maximum) pour la remise du mémoire. Cette décision sera avalisée par le promoteur concerné. Aucun délai ne peut être accordé, ni par le promoteur seul, ni par les lecteurs, ni par le secrétariat.

- Pour rappel, le mémoire est une activité du programme de cours. A ce titre, si un étudiant inscrit à la session d'examen prend conscience qu'il ne parviendra pas à le présenter, il a deux possibilités :

1- Avant le début de la session, il peut demander une désinscription du mémoire, par lettre officielle, en précisant son année d'études et en exposant les motifs de sa demande. Cette lettre doit être adressée au Secrétaire académique : le Professeur Alain Reyniers. Si ce dernier accepte la requête, l'inscription à la session passera en inscription "isolée" (l'étudiant ne sera donc pas délibéré). L'étudiant est inscrit d'office à la présentation du mémoire, lors de la dernière session de son épreuve.

2- Passé le premier jour de la session, si l'étudiant décide de ne pas présenter son mémoire, il doit le signaler par une lettre adressée au Secrétaire de Jury.

Parallèlement, l'étudiant rentre au secrétariat, une copie de la couverture de son mémoire, ce qui permettra au Jury des examens, en cours de délibération, de lui accorder une note 0/20 (= absence motivée). Cette disposition permet au jury de ne pas devoir entamer la recherche d'un mémoire manquant.

Si l'étudiant n'en informe pas officiellement (par lettre) le secrétaire de Jury ou le secrétariat, le Jury sera contraint de le sanctionner d'un "S" (= absence non motivée).

## 6 Données techniques

**La couverture** doit présenter de manière claire les éléments suivants :

- Université catholique de Louvain,
- Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication
- Ecole de Communication
- le titre
- le nom de l'étudiant
- le type de mémoire
- le nom du promoteur ou des co-promoteurs
- le mois et l'année de la présentation.

Règlement mémoires Master 60 COMU mis à jour le 18 octobre 2011.

**Modèle de couverture**

**Université catholique de Louvain**

Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication

**ECOLE DE COMMUNICATION**

**CECI EST LE TITRE CECI EST LE TITRE CECI EST LE TITRE**

**Et ceci est le sous-titre éventuel**

par Prénom NOM

Mémoire 20 crédits présenté dans le cadre du Master 60 en Information et communication

ou

Mémoire 15 crédits présenté dans le cadre du Master 60 en Information et communication

ou

Mémoire-stage présenté dans le cadre du Master 60 en Information et Communication

Option : .....

Promoteur : Prof. Nom Prénom

Co-promoteur : Prof. Nom Prénom

**Session de juin/septembre [année]**

**Le format** à adopter est un mémoire de :

- 30 pages maximum (pour le **mémoire 15 crédits ou le mémoire-stage**),
- 50 pages maximum (pour le **mémoire 20 crédits**)

DIN A4, dactylographiées à un interligne et demi, corps Times 12 et marge 3cm à gauche et à droite.

Le mémoire ne sera pas évalué par le jury s'il ne rentre pas dans ce format (compte non tenu des annexes, de la table des matières et de la bibliographie), sauf dérogation préalable du promoteur, après demande écrite dûment motivée et introduite par l'étudiant au plus tard un mois avant la date de dépôt du mémoire.

**Trois exemplaires** sont à prévoir :

- 1 exemplaire pour le promoteur (et 1 exemplaire supplémentaire si co-promoteur)
- 1 exemplaire pour le lecteur désigné par le jury
- 1 exemplaire pour la bibliothèque ESPO

**+ 1 CD-ROM** contenant 1 seul fichier au format PDF avec le mémoire complet.

Lors de la réception du mémoire, le contenu du fichier sera vérifié. Tout fichier non conforme sera refusé. L'étudiant accepte que ce fichier soit vérifié par un logiciel anti-plagiat. En cas de soupçon de plagiat, il en sera informé, afin de pouvoir éventuellement apporter une explication qui sera jointe aux informations fournies au jury lors de la délibération.

Quelques recommandations proposées en matière de diminution des effets de pollution liés à la production des mémoires et des travaux sont à prendre en compte.

Ainsi, il est demandé aux étudiants d'éviter l'usage des couvertures plastiques, de veiller à respecter le nombre de pages maximum autorisé, d'utiliser du papier recyclé, de supprimer les reliures métalliques au profit de reliures collées ou agrafées.

Par ailleurs, toute annexe devra être électronique (via un CD placé dans une enveloppe et collé sur la troisième page de couverture). Cependant, les documents infographiques et les documents de référence essentiels à la lecture du texte devront se trouver dans le texte.

**Un résumé** en une page du mémoire doit être présenté au verso de la couverture (4ème de couverture). Un exemplaire supplémentaire du résumé doit être remis au secrétariat (mentionnant les nom et prénom de l'étudiant, et le titre du mémoire).

Ces informations visent à améliorer le classement et la diffusion des travaux parmi les futurs mémorants et chercheurs.

**Les mots-clefs** (6 au maximum) qui caractérisent le mieux la recherche entreprise figureront également en 4ème de couverture afin de paraître dans l'index thématique à la bibliothèque de la faculté.

## 7 Evaluation et délibération

### 7.1 Les crédits

Le mémoire du Master 60 vaut 20 crédits.

Pour les étudiants diplômés d'un deuxième cycle (Master ou Licence) qui ont déjà fait la preuve de leur capacité à produire une telle réflexion critique, il vaut 15 crédits.

Dans le cadre du mémoire stage, la note prend en compte le stage pour un tiers de la note globale, d'une part, et l'analyse critique de textes pour deux tiers de cette même note, d'autre part.

### 7.2 L'évaluation

Le promoteur et le lecteur (sauf dans le cas d'un mémoire-stage où il n'y a pas de lecteur) évaluent le mémoire dans sa forme finale. Le promoteur qui a pu suivre le travail de l'étudiant pendant une période assez longue évalue également la manière dont l'étudiant a accompli durant l'année la progression de sa démarche de recherche.

Le mémoire est apprécié selon différents points de vue et particulièrement l'élaboration du cadre théorique, la cohérence conceptuelle, la clarté du style, la qualité de sa documentation (tout plagiat

est considéré comme une faute grave), l'inventivité et, pour le mémoire 15 et 20 crédits : la rigueur de la méthode de recherche ...

L'évaluation du (ou des) (co-) promoteur(s) vaut pour 30 points. Cette note comprend une évaluation sur 10 points du travail réalisé par l'étudiant tout au long de sa démarche de recherche. La note du lecteur (sauf dans le cas d'un mémoire-stage où il n'y a pas de lecteur), quant à elle, vaut pour 20 points.

Le lecteur complétera une grille d'évaluation qui lui est transmise en même temps que le mémoire et veille à la transmettre avec ses appréciations au promoteur du mémoire un jour avant l'entretien.

Les qualités maîtresses d'un bon mémoire sont :

**En termes de contenu :**

- la capacité à problématiser, à poser une question, à identifier une ou des hypothèse(s) et à concevoir un plan de recherche qui permettra d'y apporter une réponse ;
- la qualité de la recherche documentaire permettant de cerner et de présenter les concepts et pistes théoriques pertinents pour contextualiser la recherche, le plan de recherche et les résultats. La présentation de ces éléments doit être claire et précise afin d'éviter les ambiguïtés et les malentendus ;
- la pertinence et la qualité de la démarche empirique, la précision de la collecte des données et la capacité d'en tirer des résultats pertinents permettant de répondre à la question de recherche ;
- l'originalité du sujet, de la recherche empirique, de la conceptualisation qui permet de dépasser les données déjà exploitées dans la littérature existante ;
- la rigueur scientifique apportée à l'élaboration de chacune des étapes du mémoire, de la contextualisation théorique à la collecte des données ;
- la profondeur de l'analyse, la richesse et la clarté du contenu, l'explicitation de la démarche scientifique ;
- la maîtrise des règles de la logique argumentative en matière scientifique
- la qualité de la bibliographie : tant en volume qu'en organisation;
- pour les mémoires de 15 crédits, la capacité à équilibrer les exigences de la recherche scientifique (ampleur du corpus, richesse de la collecte des données, capacité à exploiter des résultats pertinents) avec les consignes d'écriture (la concision d'un article scientifique) ;
- le respect de la propriété intellectuelle des auteurs et des personnes citées.

**En termes de forme :**

- une introduction et une conclusion clairement identifiées ;
- la structuration de l'exposé en parties, chapitres, paragraphes pertinents ;
- la rigueur dans la présentation des idées et dans le développement du propos ; la clarté, précision et concision du propos ;
- l'ergonomie de lecture des tableaux, schémas, graphiques, cartes et images ;
- la qualité stylistique, syntaxique et orthographique ;
- le respect des règles de mise en forme (cf. infra), tant pour le texte que pour la bibliographie, les citations etc.

C'est donc sur base de ces éléments (à la fois de forme et de fond) que le mémoire sera évalué.

Mis en forme : Retrait :  
Gauche : 1,27 cm

Le présent règlement prévoit un entretien entre l'étudiant et le (ou les) (co-) promoteur(s). Celui-ci fait partie intégrante du processus d'évaluation du mémoire et est, à ce titre, obligatoire. **L'étudiant est tenu de s'y présenter comme pour tout examen.**

Durant cet entretien, l'appréciation portée par les évaluateurs sur le mémoire est communiquée à l'auteur et celui-ci peut la commenter s'il le souhaite. Quelques précisions peuvent également lui être demandées en séance. L'évaluation ne porte cependant pas sur une présentation du mémoire par l'étudiant, ni par une interrogation orale systématique de celui-ci.

Les dates des entretiens pour les deux sessions sont communiquées dans le calendrier administratif de l'Ecole disponible sur le Web.

## 8 Litiges éventuels

---

En cas de litige grave, en cours d'année, relatif à l'un des points précédents, un recours d'arbitrage peut être présenté au Secrétaire académique. Si la session est déjà entamée, un tel recours doit être introduit auprès du Président du Jury des examens.

## 9 Confidentialité

---

Il appartient à l'étudiant de marquer son accord – lors de l'entretien du mémoire – quant à la mise en consultation de son mémoire (cf. la fiche d'évaluation que doit compléter le promoteur lors de l'entretien mémoire).

Cette mise en consultation du mémoire, n'est envisagée que dans le cas où ce dernier représente « un exemple de qualité » et, à ce titre, peut être consultable par les futurs étudiants. Le tri des mémoires se fait sur cette base et uniquement lorsque la note attribuée est supérieure à 14/20.

N.B. La Bibliothèque ESPO stipule que la non-accessibilité du mémoire reste valable dix ans, lorsque l'étudiant ne souhaite pas que le public puisse consulter son mémoire.

Passé ce délai, la mention d'interdiction reste cependant visible sur la couverture du mémoire.